

GT « Audits »

Point d'étape des travaux du groupe de travail au 7 décembre 2011

Le 7 décembre 2011

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
C/O DGPR – La Grande Arche – 92055 La Défense Cedex
Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : hctisn@gmail.com / www.hctisn.fr



Table des matières

<u>I. LETTRE DE MISSION DU HCTISN.....</u>	<u>3</u>
<u>II. LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GT ARRÊTÉS AU 7 DÉCEMBRE 2011</u>	<u>3</u>
<u>III. RELEVÉ D'OBSERVATIONS AU 7 DÉCEMBRE 2011 DU GT AUDITS SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE DE SÛRETÉ MENÉ EN FRANCE .</u>	<u>8</u>
<u>IV. POURSUITE DES TRAVAUX DU GT</u>	<u>10</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>11</u>
ANNEXE 1 : LETTRES DE MISSION.....	12
ANNEXE 2 : MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	14
ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DE LA PARTICIPATION DE CERTAINS MEMBRES DU GT AUX INSPECTIONS ASN.....	15
ANNEXE 4 : CAHIER DES CHARGES DES RENCONTRES SUR SITE	22
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>25</u>

I. Lettre de mission du HCTISN

Par lettre du 25 mars 2011, les ministres Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Eric BESSON ont saisi le HCTISN afin qu'il contribue à chacune des étapes de la démarche conduite par l'ASN relative aux audits de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima, conformément à la demande adressée à l'ASN par le Premier ministre dans sa lettre du 23 mars 2011. Ces lettres sont jointes en annexe 1.

Lors de sa réunion plénière extraordinaire du 24 mars 2011 consacrée à l'accident de Fukushima, le HCTISN a décidé de constituer, en son sein, un groupe de travail dédié à ce sujet.

La liste des membres de ce GT figure en annexe 2. Monsieur Gilles COMPAGNAT a bien voulu accepter d'être le rapporteur de ce groupe de travail.

II. Les travaux effectués par le GT arrêtés au 7 décembre 2011

II.1 – Avis du HCTISN sur le cahier des charges proposé par l'ASN

Dans les jours qui ont suivi l'accident de Fukushima, deux processus de vérification de la sûreté des installations nucléaires ont été mis en place :

- le premier, initié par le Conseil européen impose une vérification de la sûreté des centrales nucléaires de l'UE sur la base de « stress tests », dont un premier projet de cahier des charges a été proposé par WENRA. Les états membres doivent remettre un rapport au Conseil européen d'ici fin 2011 ;
- le second, fait suite à la demande du Premier ministre du 23 mars 2011 relative à la réalisation d'audits de sûreté des installations nucléaires françaises. Les premières conclusions de l'ASN sont attendues fin 2011 également.

Dans ce contexte, ENSREG (European Nuclear Safety Regulators' Group) a adopté, sur la base d'une proposition établie par WENRA (Western European Nuclear Regulators' Association), une définition technique de ce que serait un « stress test » et a indiqué comment celui-ci pourrait s'appliquer aux installations nucléaires européennes. Ce document a été décliné et adapté en un « cahier des charges » français.

La *figure 1* ci-dessous synthétise le processus des deux initiatives en cours.

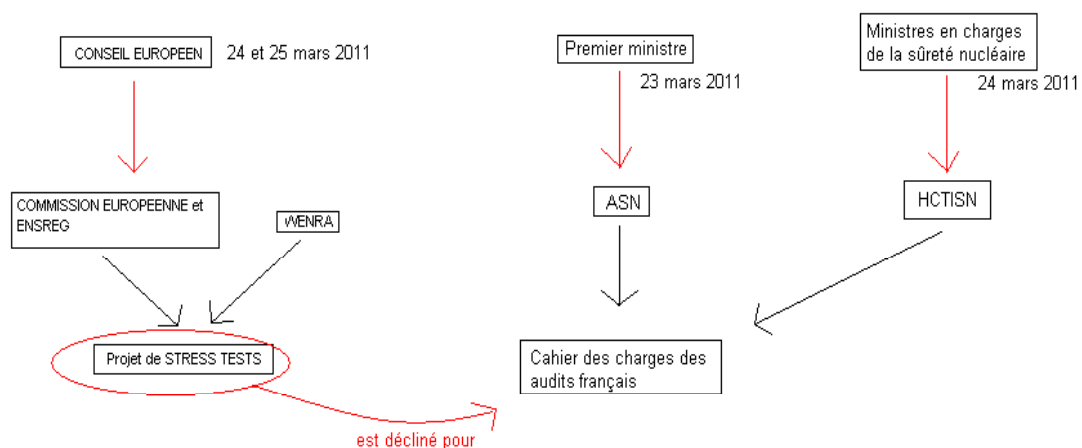


Figure 1 : Processus des deux initiatives en cours

Un premier projet de cahier des charges a été proposé par WENRA début avril 2011. **Ce document a été examiné par le GT lors de sa réunion du 20 avril 2011.** Les principaux points soulevés par les membres du groupe de travail ont notamment porté sur les sujets suivants :

- les aspects sociaux, organisationnels et humains, comprenant notamment les questions liées à la sous-traitance, jugés insuffisamment développés, alors qu’il s’agit de préoccupations majeures du personnel et du public ;
- la nécessité de prendre en compte l’état réel de la centrale avec ces défauts ou manquements et non l’état théorique ;
- la nécessité d’élargir les audits à d’autres installations nucléaires que les réacteurs de production d’électricité ;
- la nécessité de prendre en compte les événements survenant à l’extérieur d’une INB susceptibles d’entraîner une catastrophe à l’intérieur du site (incendie ou accident grave sur une autre installation par exemple) ;
- l’approbation de la nécessité d’associer les CLI au plus près de la démarche.

Tenant compte du projet de cahier des charges pour les stress-tests européens et des contributions du HCTISN, l’ASN a établi un projet de cahier des charges pour les installations françaises (version du 28 avril 2011). **Ce document a été examiné par le GT lors de sa réunion du 3 mai 2011.**

Sur la question de la sous-traitance, les membres du groupe de travail représentant les exploitants ont estimé qu’au regard du calendrier, il serait très difficile de traiter ce point. D’autres membres ont estimé que les exploitants ne pourraient se permettre d’éviter ces questions.

Certains membres du GT ont regretté que les agressions externes d’origine humaine (volontaires ou involontaires) ne soient pas prises en compte et ont estimé que les transports devraient également être pris en compte, même si ces sujets ne sont pas directement liés au REX Fukushima et que le calendrier de l’exercice demandé est très contraint.

Suite à ces discussions et échanges sur les différents points présentés, le groupe de travail a rédigé un projet d'avis, soumis aux membres du HCTISN lors de sa réunion plénière extraordinaire du mardi 3 mai 2011 après-midi, repris ci-après dans sa version adoptée par le HCTISN :



**Haut comité pour la transparence et l'information
sur la sécurité nucléaire**

Paris, le 3 mai 2011

**Avis n°4 du Haut comité
sur le projet de cahier des charges de l'Autorité de sûreté nucléaire
relatif à l'audit de sûreté des installations nucléaires françaises**

A l'occasion de la séance extraordinaire du 3 mai 2011, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a émis, sur le rapport de son groupe de travail, un avis favorable sur le projet de cahier des charges rédigé par l'Autorité de sûreté nucléaire pour répondre à la saisine du Premier ministre concernant l'audit de sûreté des installations nucléaires en France à la suite de l'accident de Fukushima.

Cet avis fait suite aux premiers travaux du groupe de travail constitué par le Haut comité pour contribuer à la démarche d'audit des installations nucléaires françaises, comme demandé par Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et Monsieur le Ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique.

Ce groupe de travail, piloté par M. Gilles COMPAGNAT, membre du Haut comité représentant la CFDT, est constitué de représentants des sept collèges du HCTISN.

L'ASN a présenté, lors de la séance extraordinaire du HCTISN du 3 mai 2011, un projet de cahier des charges tenant compte des contributions du groupe de travail qui s'est réuni le 20 avril et le 3 mai 2011.

Le Haut comité :

- estime que la présente démarche d'audit est la première étape du long processus de retour d'expérience de l'accident de Fukushima ;
- émet un avis favorable sur le projet de cahier des charges présenté par l'ASN ;
- constate qu'il prend en compte les questions techniques posées par l'accident de Fukushima ;
- note avec intérêt que, en cohérence avec les propositions des membres du groupe de travail,
 - le cahier des charges couvre les conditions de recours aux entreprises prestataires,
 - le champ de l'audit inclut, dès 2011, une quinzaine d'installations nucléaires autres que les centrales nucléaires, dont les principales du site de La Hague ;
- prend note que le champ de l'audit n'a pu être étendu dans un premier temps à certaines thématiques proposées par des membres du groupe de travail (transport de combustibles, actes de malveillance...) en raison des contraintes de calendrier.

Le groupe de travail du HCTISN contribue au processus d'audit dès à présent, et dans une perspective de long terme, notamment en auditionnant des spécialistes, en rencontrant les parties prenantes, et en assistant à quelques inspections de l'ASN programmées sur les thèmes de l'audit.

Le Président,

Henri REVOL

II-2- Auditions de spécialistes

Conformément à l'avis n° 4 du HCTISN du 3 mai 2011, le GT a poursuivi ces travaux en auditionnant des experts spécialistes notamment des sujets inondation, séisme, facteurs sociaux, organisationnels et humains :

- sujet inondations : ont été audités lors des réunions du 20 juin 2010 et du 29 septembre 2011 les experts suivants :
 - o Michel Lang (CEMAGREF) sur les méthodes d'estimation des crues extrêmes ;
 - o Eric Gaume de l'IFSTTAR (ex-LCPC) et Michel Lang (CEMAGREF) sur l'évaluation des crues fluviales ;
 - o Jean-Claude Le Gac (SHOM) et Joël L'Her (CETMEF) sur les risques de hautes eaux sur le littoral ;
 - o Philippe Sergent (CETMEF) et Patrick Sauvaget (SOGREAH) sur les risques de hautes eaux dans les estuaires ;
 - o Nicolas-Gérard Camphuis (ancien directeur de l'équipe pluridisciplinaire pour le plan Loire, et aujourd'hui directeur du CEPRI) pour son témoignage sur des critères de vulnérabilité plus territoriaux.

- sujet séisme : ont été audités lors de la réunion du 24 octobre 2011 les experts suivants :
 - o M. David Baumont (IRSN) ;
 - o M. Pierre-Yves Bard de l'IFSTTAR (ex-LCPC) ;
 - o M. Madariaga Raül (Académie des sciences).

- sujet facteurs sociaux, organisationnels et humains : M. François Jeffroy (IRSN) a été audité le 20 juin 2011 ;

- sujet réglementation : le 12 juillet 2011, M. Jacques Devos (ASN) a présenté les travaux en cours sur la refonte de la réglementation relative aux installations nucléaires de base et le projet d'arrêté dit « arrêté INB ».

Les travaux du GT concernant les risques d'agressions externes (séisme, inondation, autres agressions externes) se poursuivront afin de dégager le cas échéant les éventuelles recommandations et préconisations pour améliorer la connaissance sur ces sujets.

II-3 – Participations aux inspections ASN post-Fukushima

Conformément à l'avis n° 4 du HCTISN du 3 mai 2011, le GT a accepté la proposition de l'ASN que quelques membres du HCTISN puissent participer, en tant qu'observateurs, à certaines inspections post-Fukushima menées par l'ASN.

Toutefois, alors qu'EDF, l'ANDRA et l'ILL ont accepté une telle participation, le CEA et AREVA ont refusé toute présence d'observateurs ou de tiers durant des inspections de l'Autorité de sûreté nucléaire, estimant qu'une inspection, quelle qu'elle soit, constitue une relation particulière entre inspecteurs et inspectés et que la présence de tout tiers dénature immanquablement cette relation particulièrement importante pour le bon déroulement de l'inspection. Ils ont néanmoins proposé qu'une visite ait lieu après l'inspection, en présence des inspecteurs si ceux-ci le souhaitent ce que le GT a refusé.

Ce point a fait l'objet de nombreuses discussions et désaccords entre les membres du GT, la plupart des membres du GT déplorant un tel refus, qui, selon eux, remet en cause la transparence demandée par le Gouvernement sur cette démarche d'audits. **Le GT a pris acte de cette position de principe, non retenue par les exploitants EDF, ANDRA et ILL, et certains membres du GT considèrent qu'elle a perturbé la bonne marche des travaux du groupe de travail.**

La participation de membres du HCTISN, en tant qu'observateurs, à certaines inspections post-Fukushima menées par l'ASN, s'est déroulée de la façon suivante :

- le 25 juillet 2011 : CNPE de Flamanville (risque sismique) : Pierre Barbey
- le 24 août 2011 : CNPE de Golfech (source froide) : Monique Sené
- le 25 août 2011 : GOLFECH (organisation de crise) : Gilles Compagnat
- le 5 septembre 2011 : ILL : Paul Auguste
- le 19 septembre 2011 : CNPE de Bugey : Paul Auguste
- le 27 septembre 2011 : CNPE de Fessenheim : Monique Sené
- le 4 octobre 2011 : CNPE de Gravelines (alimentation électrique) : Gilles Compagnat
- le 4 octobre 2011 : CNPE de Tricastin (séisme et inondation) : Paul Auguste
- le 10 octobre 2011 : CNPE de Gravelines : Francis Sorin
- le 19 octobre 2011 : CNPE de Cruas : Michel Lallier

De manière générale, les membres du HCTISN participant aux inspections :

- saluent la qualité de l'accueil ;
- louent le professionnalisme, la rigueur et la compétence des inspecteurs ;
- considèrent que leur présence n'a nullement entravé l'inspection et la relation inspecteurs / inspectés ;
- ont trouvé l'expérience très riche et intéressante.

Le GT note que les inspections post-Fukushima menées par l'ASN constituent une source d'information extrêmement importante pour déceler et mettre en évidence les éventuels écarts des installations nucléaires vis-à-vis de leur niveau de protection face aux risques d'agressions extrêmes et proposer ensuite les actions correctives et axes d'amélioration adaptés. Le GT suggère que les éléments de réponses des exploitants aux demandes de l'ASN formulées dans le cadre des inspections post-Fukushima soient rendus publics.

II-4 – Participations aux groupes permanents d'experts

Sur invitation de l'ASN, quelques représentants du GT audits ont participé en tant qu'observateurs aux réunions des groupes permanents d'experts chargés des réacteurs et des usines consacrées à l'examen des dossiers remis par les exploitants :

- le 6 juillet 2011 sur les notes de méthodologie remises par les exploitants le 1^{er} juin 2011 ;
- les 8, 9 et 10 novembre 2011 sur les rapports des évaluations complémentaires de sûreté remis par les exploitants le 15 septembre 2011.

Le GT considère qu'à ce stade, un travail considérable par son ampleur et son importance a été effectué, le tout dans un calendrier extrêmement contraint et serré : d'abord par les exploitants pour l'élaboration des ECS, remis le 15 septembre 2011, ensuite par l'IRSN, qui, dans son volumineux rapport n° 679 a examiné et analysé les ECS, puis par les travaux des groupes permanents d'experts réunis trois jours durant les 8, 9 et 10 novembre 2011.

Enfin, sur la base de l'ensemble des expertises, des avis, ainsi que de ses propres inspections, l'ASN élaborera pour la fin de l'année 2011 ses conclusions sur les évaluations complémentaires de sûreté.

Le GT a apprécié que les rapports ECS des exploitants ainsi que l'avis de l'IRSN et des GP aient été mis à disposition du public très rapidement.

Toutefois, d'une façon générale, le GT recommande aux exploitants, à l'IRSN et à l'ASN de veiller à ce que les informations mises à disposition du public soient mises en perspective et hiérarchisées. En effet, les rapports ayant été rendus publics et les informations qu'ils contiennent étant complexes et très techniques, ils ne peuvent pas toujours être compris du grand public sans un accompagnement. Le GT encourage les initiatives prises en ce sens.

Le GT note que, s'agissant des aspects facteurs sociaux, organisationnels et humains et du recours à la sous-traitance, les dossiers remis par les exploitants dans le cadre des ECS constituent une première étape qui nécessitera des investigations complémentaires. Le GT note avec satisfaction que, dans son avis, les groupes permanents d'experts considèrent que les aspects liés à la sous-traitance constituent un élément important qui peut conditionner la robustesse du fonctionnement des installations et qu'à ce titre, les actions et réflexions sur ces questions doivent être poursuivies.

II-5 – Préparation des rencontres sur site

Conformément à l'avis n° 4 du HCTISN du 3 mai 2011, le GT poursuit ses travaux sous l'angle des facteurs sociaux, organisationnels et humains, y compris les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance.

Pour approfondir ces aspects, des rencontres sur site entre une délégation du GT, la CLI concernée et un certain nombre d'acteurs locaux seront organisées afin de mieux connaître et apprécier comment les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont pris en compte sur un site nucléaire.

Un cahier des charges pour ces rencontres sur site a été élaboré par le GT. Il figure en annexe 4. Il prévoit que 3 sites EDF, un site CEA et un site AREVA puissent faire l'objet de telles rencontres. Ces rencontres s'échelonneront selon les sites au cours du 1^{er} semestre 2012. Les premières rencontres auront lieu entre le 24 et le 26 janvier 2012. Elles concerneront les sites de Flamanville et La Hague et serviront de première expérimentation.

III. Relevé d'observations au 7 décembre 2011 du GT audits sur le processus d'évaluation complémentaire de sûreté mené en France

A l'issue de cette première phase de travaux, le GT relève les observations suivantes :

1. Le GT souligne que les informations relatives à l'accident de Fukushima sont relayées auprès du public de manière satisfaisante, les informations disponibles étant accessibles quasiment en temps réel sur les sites internet de l'ASN et de l'IRSN.

2. Le GT rappelle que la démarche d'évaluation complémentaire de sûreté est la première étape du long processus de retour d'expérience de l'accident de Fukushima.
3. Le GT considère que le public a été informé de manière satisfaisante sur le processus d'évaluation complémentaire de sûreté mis en œuvre en France, notamment grâce à une communication active et rythmée selon l'avancement du processus (mise en ligne de documents sur internet, conférence de presse conjointe ASN / HCTISN du 9 mai 2011 sur l'adoption du cahier des charges pour les évaluations complémentaires de sûreté, conférence de presse conjointe ASN / IRSN / présidents de GP du 17 novembre 2011).
4. Le GT considère que la mise en ligne quasi immédiate des rapports remis par les exploitants sur le site internet de l'ASN a permis de favoriser l'accès à l'information du public. Toutefois, le GT ayant constaté que certains fichiers mis en ligne présentaient initialement des difficultés pour être téléchargés et imprimés, il recommande que tout fichier mis en ligne le soit dans un format accessible (par exemple en pdf).
5. Le GT salue toutes les initiatives des CLI pour participer au processus d'évaluation complémentaire de sûreté, comme le fait de consacrer une réunion à la présentation par l'exploitant concerné de son rapport d'évaluation complémentaire de sûreté ou d'émettre des avis et remarques. Il encourage la poursuite des initiatives prises favorisant le dialogue technique sur ces documents.
6. Comme déjà souligné par le HCTISN dans son rapport sur la transparence et les secrets dans le domaine nucléaire, le GT recommande de veiller à ce que les informations mises à disposition du public soient mises en perspective et hiérarchisées. En effet, les rapports ayant été rendus publics et les informations qu'ils contiennent étant complexes et très techniques, ils ne peuvent pas toujours être compris du grand public sans accompagnement.
7. A la suite de la participation de quelques membres du GT en tant qu'observateurs à certaines inspections post-Fukushima menées par l'ASN, le GT retient que les inspections constituent une source d'information extrêmement importante pour déceler et mettre en évidence les éventuels écarts des installations nucléaires vis-à-vis de leur niveau de protection face aux risques d'agressions extrêmes et proposer ensuite les actions correctives et axes d'amélioration adaptés. Le GT recommande que les éléments de réponses des exploitants aux demandes de l'ASN formulées dans le cadre des inspections post-Fukushima soient rendus publics.
8. Le GT regrette le refus opposé par AREVA et le CEA de toute présence de membres du HCTISN en tant qu'observateurs durant quelques inspections de l'ASN, même si ces exploitants sont dans leur droit et s'en sont expliqués. Il note que ces exploitants ont proposé d'organiser, à la suite de l'inspection, des visites des installations, en présence des inspecteurs s'ils le souhaitaient. Le GT a pris acte de cette position de principe, non retenue par EDF, ANDRA et ILL ; certains membres considèrent qu'elle a perturbé la bonne marche des travaux du groupe de travail.
9. De manière générale, le GT souligne la qualité du travail réalisé jusqu'à présent pour ce processus d'évaluation complémentaire de sûreté, tant de la part des exploitants que de l'ASN, de l'IRSN et des groupes permanents d'experts.

10. le GT considère que la question des facteurs sociaux, organisationnels et humains et le recours aux prestataires et à la sous-traitance doivent être davantage approfondis, tant par les exploitants, que par l'IRSN, l'ASN et l'inspection du travail.

IV. Poursuite des travaux du GT

Dans la mesure où la démarche d'évaluation complémentaire de sûreté est la première étape du long processus de retour d'expérience de l'accident de Fukushima, le GT souhaite poursuivre sa mission.

En 2012, les travaux du GT se poursuivront notamment sur les aspects facteurs sociaux, organisationnels et humains et sur le recours à la sous-traitance. Dans cette optique, le GT souhaite organiser des rencontres sur site afin de mieux comprendre et appréhender comment ces aspects sont pris en compte au niveau des sites. Ces rencontres se dérouleront à partir de janvier 2012, selon un cahier des charges défini à l'avance, en lien avec la CLI concernée et porteront sur 3 sites EDF, un site AREVA et un site CEA. Les premières rencontres auront lieu entre le 24 et le 26 janvier 2012 sur les sites de Flamanville et La Hague.

Les auditions du GT se poursuivront également sur les thèmes des facteurs sociaux, organisationnels et humains ainsi que sur les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance dans les INB. Ainsi, les exploitants EDF, AREVA et CEA présenteront au GT leur rapport sur la sous-traitance remis fin octobre 2011 au ministre chargé de l'énergie Eric Besson, en réponse à sa demande du 31 mai 2011. Le GT s'intéressera également aux travaux menés par le ministère du travail et l'ASN sur l'inspection du travail dans les CNPE, ainsi qu'à l'organisation de la gestion de la crise.

Les travaux du GT concernant les risques d'agressions externes (séisme, inondation, autres agressions externes) se poursuivront aussi afin de dégager le cas échéant les éventuelles recommandations et préconisations pour améliorer la connaissance sur ces sujets.

Enfin, le GT rappelle également l'avis du HCTISN n° 4, qui indique que « *le haut comité prend note que le champ de l'audit n'a pu être étendu dans un premier temps à certaines thématiques proposées par des membres du groupe de travail (transport de combustibles, actes de malveillance...) en raison des contraintes de calendrier* ». Il souhaite donc que le calendrier et le cahier des charges pour traiter ces sujets soient établis.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LETTRES DE MISSION

Le Premier Ministre

Paris, le 23 mars 2011

005698

Monsieur le Président,

Le Japon a été frappé par un séisme puis un tsunami d'une ampleur exceptionnelle. Les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés pour aider ce pays qui subit le drame humain le plus important depuis 1945, et apporter à nos ressortissants vivant au Japon l'appui nécessaire dans ces circonstances.

Au bilan humain extrêmement élevé et aux dégâts matériels immenses provoqués par ces catastrophes naturelles s'est ajouté un accident nucléaire grave touchant la centrale de Fukushima. Pour nos concitoyens de métropole et d'Outre-mer, il est essentiel de disposer d'une information transparente, fiable et disponible dans les meilleurs délais sur les conséquences de cet accident. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) contribuent tout particulièrement à cette expertise et à sa restitution en temps réel. Il conviendra ensuite de tirer les leçons de cet accident pour nos installations nucléaires et c'est pour cette raison que j'ai annoncé au Parlement le 15 mars mon souhait que la sûreté nucléaire de chaque centrale nucléaire fasse l'objet d'un examen attentif.

En application de l'article 8 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, je vous demande de réaliser une étude de la sûreté des installations nucléaires, en priorité les centrales nucléaires, au regard de l'accident en cours dans la centrale de Fukushima. Cet audit portera sur cinq points : les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et de perte du refroidissement ainsi que la gestion opérationnelle des situations accidentelles. Il est complémentaire aux démarches de sûreté mises en œuvre par les exploitants nucléaires sous votre contrôle. Je souhaite que vous examiniez, installation par installation, si des améliorations sont nécessaires à la lumière des enseignements qui seront tirés de l'accident de Fukushima.

Je souhaite que vous puissiez établir sous un mois un cahier des charges et un calendrier pour cette évaluation. Je vous demande de veiller à assurer la cohérence de cette démarche avec les travaux menés sur le plan européen par le groupe ENSREG (european nuclear safety regulators group) et l'association WENRA (western european nuclear regulators association) auxquels vous participez.

Sur la base de ce cahier des charges, il conviendrait que vous livriez vos premières conclusions pour la fin de l'année 2011.

J'attache la plus haute importance à ce que cette démarche soit effectuée de manière ouverte et transparente : le haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) y contribuera à toutes les étapes. Il conviendra également d'informer les commissions locales d'information (CLI) au fur et à mesure de l'avancement de vos travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.



François FILLON

Monsieur André-Claude LACOSTE
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
6, place du Colonel Bourgoin
75572 PARIS CEDEX 12



La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Le ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et
de l'économie numérique

Paris le 25 MARS 2011

Monsieur le Président,

Les événements graves affectant la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi montrent à quel point la prise en compte des agressions externes dans la conception des installations nucléaires est essentielle pour leur sûreté. Suite à cet accident, le Premier ministre a chargé sans délai l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de mener un audit de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima, et en coordination avec les démarches en cours de définition sur le plan européen.

L'audit portera sur cinq points : les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et de perte du refroidissement ainsi que la gestion opérationnelle des situations accidentelles. Il sera complémentaire aux démarches de sûreté mises en œuvre par les exploitants nucléaires sous le contrôle de l'ASN.

Nous attachons la plus haute importance à ce que la démarche conduite par l'ASN soit effectuée de manière ouverte et transparente ; c'est pourquoi nous souhaitons que le haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) contribue à chacune des étapes et qu'il veille à la bonne transmission de l'information vers la société civile.

Sachant pouvoir pleinement compter sur l'implication du Haut comité et de ses membres pour la réussite de cette démarche très attendue de nos concitoyens, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Eric BESSON

Monsieur Henri REVOL
Président du Haut comité pour la
transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
COIGSPR
La Grande Arche Paris Nord
92055 LA DEFENSE CEDEX

ANNEXE 2 : MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL
--

Rapporteur : Monsieur Gilles COMPAGNAT (collège des syndicats - CFDT)

Membres du Haut Comité

Monsieur Jean-Luc ANDRIEUX (collège des exploitants – AREVA)
Monsieur Pierre BARBEY (collège des associations – ACRO)
Monsieur Bernard BIGOT (collège des exploitants – CEA)
Monsieur Michel LALLIER (collège des syndicats – CGT)
Monsieur Henri REVOL (Président HCTISN)
Monsieur Jacky BONNEMAINS (collège des associations – Robins des bois)
Madame Monique SENE (collège des CLI – ANCCLI)
Monsieur Jean-Paul MINON (collège des personnalités qualifiées)
Monsieur Francis SORIN (collège des personnalités qualifiées)
Monsieur Bruno CAHEN (collège des exploitants – ANDRA)
Monsieur Edouard CAHEN (collège des syndicats – CGT/FO)
Monsieur Alexis CALAFAT (collège des CLI – CLI de Golfech)
Monsieur André-Claude Lacoste (collège Etat – ASN)
Monsieur Jean-Yves LE DEAULT (collège des parlementaires)

Personnalités extérieures invitées :

Monsieur François ROLLINGER (collège Etat – IRSN)
Monsieur Thierry LAHAYE (collège Etat – DGT)
Monsieur Paul AUGUSTE (CFDT)
Monsieur Patrick FRACAS (CEA)
Monsieur Maurice HAESSLER (CEA)
Monsieur Hervé BERNARD (CEA)
Monsieur Marc LEGER (CEA)
Monsieur Georges SERVIERE (EDF)
Monsieur Henri LEGRAND (ASN)
Monsieur Marc LEURETTE (DGSCGC)
Monsieur Yannick ROUSSELET (Greenpeace)

ANNEXE 3 : COMPTES RENDUS DE LA PARTICIPATION DE CERTAINS MEMBRES DU GT AUX INSPECTIONS ASN

PARTICIPATION DE M. PAUL AUGUSTE

En préalable, je souligne le très bon accueil que j'ai eu, ainsi que les autres observateurs. Notre présence a été acceptée par les inspecteurs de l'ASN et les exploitants, sans que nous apportions une gêne à l'inspection. J'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais et participer à toutes les parties de l'inspection sans restriction, sauf à EDF pour les zones chaudes. J'ai constaté, pour l'avoir pratiqué dans le cadre de mes anciennes fonctions, que cet exercice n'a rien à voir avec une visite d'installation. J'ai assisté aux synthèses des inspecteurs et aussi avec les exploitants.

Cette participation m'a permis de mieux connaître le travail des inspecteurs de l'ASN, des experts de l'IRSN et de constater le dialogue constructif avec les exploitants. J'ai pu faire connaître le HCTISN et son rôle.

Première visite : ILL (Institut Laue Langevin) à Grenoble du 5 au 8 septembre 2011.

Les neutrons utilisés par les scientifiques à l'ILL sont produits par le réacteur à Haut Flux, ou RHF. Il délivre le flux de neutrons thermiques continu le plus intense au monde au niveau du modérateur : 1.5×10^{15} neutrons par cm^2 et par seconde. Sa puissance thermique est de 58.3 MW.

Le réacteur fonctionne par cycles de 50 jours, entrecoupés de périodes d'arrêt pendant lesquels l'élément combustible est remplacé. En outre un arrêt plus long est prévu chaque année, pour permettre le travail de maintenance normal.

C'est un réacteur de type piscine à eau lourde, qui a la particularité, lorsque qu'il est mis en sécurité de se refroidir par simple convection naturelle, pendant 10 jours.

Autre caractéristique, l'ILL est une grosse PME, organisme internationale, avec des financements des états membres. On constate un écart important entre la situation actuelle et les propositions de modifications proposées par l'exploitant pour l'avenir.

Quelques exemples qui vont dans le bon sens :

- construction d'un nouveau PCS, résistant au séisme et se trouvant au-dessus de la hauteur d'eau résultant de l'effacement d'un barrage ;
- achat de téléphones satellitaires ;
- forage de puits près du réacteur pour avoir une source froide de secours ;
- diesel de secours en hauteur.

Quelques points critiques et questionnements :

- manque de traçabilité d'une partie de la maintenance ;
- difficultés d'obtenir des conventions avec d'autres organismes (EDF, Météo France, Hôpitaux) ;
- problématique de la mobilisation des moyens CEA, avec la dénucléarisation du site et dans le cas d'une simultanéité de faits sur les 2 sites (séisme, inondation) ;

- problématique de la rupture du barrage, résistance des bâtiments annexes, isolation du réacteur ;
- problématique en dehors des heures d'ouverture, l'ingénieur d'astreinte pourra-t-il rejoindre le site ?
- un peu oublié, la situation du personnel en cas d'isolement de plusieurs jours (boissons, nourriture, couchage) et l'évacuation du personnel non nécessaire et des autres organismes présents sur le site.

Deuxième visite : CNPE de Bugey les 19 et 20 septembre

J'ai participé aux inspections « gestion opérationnelle des situations accidentelles » et « inondation ».

Je ne connaissais pas les centrales EDF, surpris par l'organisation, la protection du site, la division du travail avec de nombreux intervenants, parfois presque trop nombreux. Sur les deux thèmes d'inspection auxquels j'ai participé, globalement les équipes sont prêtes. La hauteur d'eau en cas d'inondation est faible au vu de la position de la centrale par rapport aux fleuves.

Quelques remarques :

- le nombre important de ITS (instruction temporaire de sécurité) qui viennent perturber les procédures ;
- une grande sollicitation des agents de terrain ;
- pratiquement pas de service incendie sur place.

Troisième visite : CNPE du Tricastin des 4 et 5 octobre 2011

J'ai participé aux inspections « séisme » et « perte du refroidissement ».

Au niveau séisme, le personnel est sensibilisé à cette question, bonne réaction des équipes, mais la procédure peut être améliorée pour permettre de gagner du temps. Une problématique, mais qui semble commune, concerne la validation par un responsable d'astreinte, qui peut être à 30 mn du site et empêché de rejoindre le site.

Au niveau de la source froide, des retards sur les bilans trimestriels et des demandes d'intervention en souffrance sont constatés, ainsi que le manque de formalisation des rondes de la station de pompage.

En conclusion :

Des participations très intéressantes qui permettent de mieux participer au débat du GT. Je le redis un très bon accueil.

Des points à revoir :

- le problème du personnel est peu ou pas pris en compte (évacuation, information, prise en charge matérielle) ;
- les moyens de communications, état des réseaux téléphoniques ;
- les premiers secours (pas de moyens sur les sites, que faire en d'isolement, seront-ils prioritaires par rapport aux autres sinistrés...)
- et au-delà des sites, l'information et la préparation à ces catastrophes des populations.

PARTICIPATION DE MME MONIQUE SENE

Golfech : inspection du 24 août 2011 sur le thème « Refroidissement et source froide »

Equipe d'inspection : 3 inspecteurs ASN, 1 expert IRSN, 1 observateur CLI, 1 observateur HCTISN

Déroulement de l'inspection :

- 8h30-17h30 : travail en salle et visite des installations
- 17h30 synthèse des inspecteurs
- 18h : restitution

Avant l'inspection, les inspecteurs ont demandé :

- la transmission de nombreuses informations : notes internes consignes d'exploitation, gammes d'essai, conventions (avec les intervenants) ;
- la liste des Fiches Evènements, les fiches d'analyse SAPHIR et les Ordres d'Interventions fortuits depuis 2009 relatifs à la source froide (SEC, RRI, CFI, CRF) ;
- la liste des Directives d'Interne en cours sur les stations de pompages
- la liste des écarts en cours relatifs à la Disposition Provisoire 143 interne et programmation des écarts le cas échéant.

L'inspection :

L'équipe EDF a présenté les divers éléments et répondu au questionnement des inspecteurs. L'ingénieur « source froide » a présenté l'organigramme, les programmes de contrôle du matériel, les révisions (panneaux filtrants, ancrage des pompes, changement des sondes de température). Le site a été confronté à un problème de colmatage de sa source froide suite à un faucardage effectué en amont au barrage hydraulique. Il existe une convention entre les sites, mais cette invasion par des renoncules n'avait pas été prévue et la centrale hydraulique n'a pas prévenu de ce lâcher.

Il y a du travail à effectuer pour stabiliser la source froide :

- le dégrilleur n'est pas classé « Important Pour la Sécurité » : ceci est à revoir pour la maintenance et sa tenue au séisme ;
- la convention avec la centrale hydraulique est à compléter ;
- la drome (protection contre les troncs d'arbres) doit être consolidée.

Il faut également pour les grands froids (Frasil) prévoir des injections d'eau chaude.

Ces points sont en étude au niveau national pour englober tous les REX des autres sites : Golfech a mis des parades provisoires en œuvre.

Il est apparu que la source froide est :

- peu sensible aux hydrocarbures ;
- moyennement sensible aux colmatages ;
- sensible au frasil, procédure provisoire non robuste ;
- peu sensible aux étiages (barrage et canal de fuite).

La visite de terrain : la station de pompage :

- prise d'eau non classée IPS, portique de la station de pompage (tenue au séisme et ancrage), passerelle (classement séisme ?) ;
- échafaudages non conformes laissés en place depuis juillet ;
- pompes SEC : une seule en état sur 4.

Impression générale :

- L'inspection s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- Avis très favorable en ce qui concerne la source froide.
- Professionnalisme de la personne chargée de la source froide.
- Les Programmes de Base de Maintenance Préventives (PBMP) ont été réalisés.
- L'exercice de la mise en œuvre de la pompe « puisard » s'est bien déroulé mis à part un problème de coudes pour éviter le pincement de tubes souples et le manque de chatières d'où porte coupe-feu coincée en position ouverte.
- Il faut cependant consolider la prise d'eau et mieux effectuer les maintenances des pompes SEC et veiller à la tenue des équipements.

J'ai beaucoup apprécié ce suivi d'une inspection qui permet de jeter un œil nouveau sur les installations et d'apprécier la rigueur des inspecteurs ainsi que leur connaissance de l'installation.

Fessenheim : inspection du 27 septembre 2011 sur le thème « Gestion des situations de crise »

Equipe d'inspection : 3 inspecteurs ASN, 1 expert IRSN, 1 observateur Suisse, 1 observateur CLI, 1 observateur HCTISN

Déroulement de l'inspection

- Travail en salle : revue des procédures, point sur les Essais Périodiques, point sur les formations des agents de conduite, préparation du test de la mise en œuvre de la procédure H4U5 (procédure accidentelle) et de la visite des Moyens Mobiles de Secours ;
- Visite site : entrée en zone (observateur CLIS, 2ASN, IRSN), hors zone (1 ASN, IRSN, observateurs Suisse et HCTISN)

Suivi de l'inspection :

- examen des dossiers de formation des agents des 7 équipes de conduite : pas d'anomalies, il reste quelques points à préciser, en particulier les plans de formation manquent d'homogénéité ;
- examen d'un écart : un échafaudage pour recombineurs a été monté sur un emplacement destiné à un Moyen Mobile de Secours. L'incident est encore en analyse (balisage insuffisant, peinture mal reconnue...). Il semble qu'il empiète sur l'emplacement, mais n'aurait pas gêné la mise en place de l'équipement MMS. A vérifier : l'équipe de conduite a semble-t-il réglé le problème, mais l'incident n'est pas tracé.
- examen des Essais Périodiques : si un EP est non conforme, mais corrigé par une maintenance, comment solder un écart ?
- Il faut clarifier le mélange EP/Maintenance.
- Equipements PUI (Plan d'Urgence Interne) : leurs maintenances et essais ne sont pas systématiques, il faut donc revoir l'ensemble des contrôles.
- Les équipements de secours sont rassemblés dans un bâtiment PUI certifié aux séismes : ce qui est un bon point pour Fessenheim.

Cependant :

- les diesels de secours ne sont pas ancrés au sol, mais le bâtiment est en cours d'installation ;
- l'alimentation en fuel est d'environ 3 jours (340 litres) ;
- recombineurs supplémentaires ;

Restitution en fin d'inspection : la gestion de la crise est opérationnelle, aussi bien les équipes de conduites que les matériels de sûreté.

Tests menés : Formation : pas d'écart, mais quelques incohérences entre le plan type et le plan personnel, des justificatifs oraux.

Conclusion :

- matériels : MMS => un EP (Matériel de secours –pompe CIDEX- emplacement en partie bloqué par un échafaudage) de juillet n'est pas soldé
- terrain : l'exercice H4U3 s'est bien déroulé et beaucoup plus rapidement que prévu mais la fiche de lignage est incorrecte, la vanne à fermer se trouve au niveau 0 alors que la fiche indique +5 m et la manchette de réinjection REN difficile à poser. Concernant le local BDS (local de Sécurité), le plan FAI (fiche d'Intervention Immédiate) annonce 2 secteurs « sécurité incendie » or les portes ne sont pas « sécurité incendie ». Il y a une flaque d'eau (trop plein d'un climatiseur) devant des armoires électriques.
- Concernant le local BDS (local de Sécurité), le plan FAI (fiche d'Intervention Immédiate) annonce 2 secteurs « sécurité incendie » or les portes ne sont pas « sécurité incendie ». Il y a une flaque d'eau (trop plein d'un climatiseur) devant des armoires électriques.
- Je souligne encore qu'une inspection apporte beaucoup aux observateurs et ce grâce aux questions des inspecteurs et aux réponses des exploitants. Le dialogue inspecteurs-exploitants est courtois mais sans complaisance.

PARTICIPATION DE M. GILLES COMPAGNAT

Inspection au CNPE de Golfech 25 août 2011 sur le thème « Organisation et moyens humains de crise »

L'ordre du jour était le suivant :

1. Organisation PUI du site - Présentation de l'organisation du site
2. Déclinaison du référentiel PUI
3. Moyens humains - Relations avec les entités extérieures - Astreinte et formation - Exercices 2010 et 2011
4. Moyens matériels - Déclinaison de la DI115- Moyens d'alerte des populations
5. Locaux de crise (partie en salle)- Points de regroupement - BDS- Local de repli
6. Visite sur le terrain - Point de regroupement - BDS- Véhicule PUI- Lieux de stockage des MMS et matériels mobiles PUI.

L'inspection était menée par trois inspectrices de l'ASN et un expert de l'IRSN, comme appui technique.

L'inspection s'est déroulée sans problème. La présence de deux observateurs n'a pas semblé entraver la tenue des débats, ni les conclusions des inspectrices.

J'ai assisté à la totalité de l'inspection, à la réunion de synthèse des inspectrices, comme à la restitution devant la Direction du CNPE.

Vision globale :

En terme de PUI, l'ASN a noté un manque de formalisation dans l'organisation du PUI. Notamment, le chargé du PUI du CNPE n'a pas de lettre de mission, il n'y a pas eu de réunion de commission PUI depuis au moins 2009 et le site n'a pas démontré que le CHSCT a été consulté lors des modifications de la note d'organisation du PUI. A la question : « Le CNPE possède-t-il un PUI inondation », les réponses ont été contradictoires.

Les conventions passées avec les centres hospitaliers environnants ne sont pas revues depuis plusieurs années.

En terme d'astreinte, les tours d'astreintes PUI se font à 5 personnes. Les recyclages aux formations PUI ne sont pas suffisamment respectés.

Les moyens mobiles de sûreté ne font pas l'objet d'essais périodiques.

Le hall d'entrée du local de repli est encombré de gradins qui interdisent la mise en œuvre de

l'accueil des agents du site en cas d'évacuation. Il n'y a pas de report d'alarme sur les cuves de récupération des sanitaires utilisées pour la décontamination. De plus, le cheminement des personnels contaminés et non contaminés lors de l'accueil au local de repli se croise.

L'organisation de distribution des pastilles d'iode n'est pas claire. Il n'y avait pas de représentant du Service médical lors de l'inspection.

Le bâtiment de sécurité (BDS) est bien tenu dans son ensemble. Ce bâtiment est conçu pour résister aux agressions externes. La tenue au risque inondation est à démontrer. De plus, des rations de nourriture pour 6 jours sont stockées... mais pas l'eau qui est stockée au magasin général.

Les sirènes d'alerte ne font pas l'objet de maintenance préventive.

Inspection au CNPE Gravelines le mardi 4 octobre 2011 sur le thème « Alimentations électriques »

L'inspection était menée par deux inspecteurs de l'ASN, un expert de l'IRSN, un observateur HCTISN et un observateur Belge spécialiste en sûreté nucléaire.

L'inspection a porté principalement sur l'examen du référentiel de maintenance applicable aux matériels électriques (PBMP, PLMP) sur LHP, LHQ, LLS, LHT et batteries.

Cette inspection s'est déroulée entre 9h45 et 18h, dans un très bon esprit tant en terme d'accueil de la part d'EDF, que de possibilité donnée aux observateurs de prendre la parole pour obtenir des éléments de compréhension. Aux dires des inspecteurs, la présence d'observateurs n'a pas « entravée » la bonne conduite de l'inspection, ni la « sincérité » des conclusions.

Le CNPE a délégué une équipe de 10 experts des domaines inspectés : batteries, diesels, conduite, automatismes, avec le pilote opérationnel post-Fukushima et le responsable des relations avec l'ASN. Ceci traduit une très bonne implication du CNPE.

Deux points ont été notés par les inspecteurs sur les appoints fuel des diesels :

- Pratiques de dépotage fuel qui semblent spécifiques à Gravelines : les appoints fuel du site par camion se font exclusivement dans la bache fuel du diesel LHT. Les appoints des bâches des diesels LHP et LHQ de tranches se font à partir de cette bache LHT par des moyens internes au site. Les inspecteurs posent la question d'un mode commun en cas de mauvaise qualité du fuel.
- Analyse de la qualité du fuel en incohérence avec le PBMP, notamment en ce qui concerne la vérification de l'odeur, qui peut mettre en cause la santé des intervenants.

Lors des visites terrain, vérification de corrosion des tuyauteries de vase d'expansion, qui pourraient avoir un impact sur la sûreté. D'une manière générale, la proximité du littoral pose des problèmes de corrosions sur les structures. La présence des pigeons autour des diesels est problématique, par la présence des déjections... Visite en salle de commande, ainsi que dans les locaux batteries.

La question du stockage des matériels mobiles de sûreté a été abordée (DI 115). Gravelines n'a pas réalisé d'analyse lors des ECS sur le stockage de ces matériels quant au risque inondation. Cette question est du niveau national.

PARTICIPATION DE FRANCIS SORIN

Inspection au CNPE de Gravelines le 10 octobre 2011 sur le thème « plan d'urgence interne »

En tant qu'observateur mandaté par le HCTISN, j'ai assisté à l'inspection conduite par l'ASN au CNPE de Gravelines le lundi 10 octobre 2011. Il s'agissait d'une inspection organisée parallèlement aux Evaluations Complémentaires de Sûreté et « ciblée » sur le Plan d'Urgence Interne du CNPE. L'objectif de ces inspections « ciblées » est de contrôler la conformité au référentiel national des matériels et de l'organisation (et non pas le dimensionnement du site vis-à-vis de catastrophes naturelles, ce qui est l'objet des ECS proprement dites).

A l'équipe des inspecteurs (3 ASN) et des 2 experts de l'IRSN s'étaient donc joints 2 observateurs extérieurs, au titre du HCTISN et de la CLI. L'inspection s'est déroulée sur toute la journée.

Voici, brièvement formulés, quelques impressions et commentaires :

- Une impression d'exhaustivité

De la formation des agents à l'organisation des astreintes, de la maintenance des équipements au déroulement des exercices d'alerte, de la mise à jour des conventions à la gestion du retour d'expérience, cette inspection m'a paru aborder de façon très complète, voire exhaustive, les grands éléments liés au PUI. Les modalités mêmes de l'inspection, soit un travail en salle (à travers dialogues et examen de documents) doublé de visites sur le terrain concourent à cette impression d'exhaustivité.

- Loin dans les détails et le formalisme

Le travail des inspecteurs m'a paru aller très loin dans les détails : ainsi par exemple faut-il veiller à ce que le dossier de tel agent entrant dans l'astreinte comporte bien le document attestant qu'il a suivi le stage de formation obligatoire référencé A 688... ou encore reconsidérer avec la mairie de Saint-Folquin (dont la salle des sports pourra servir de local de repli) le volume de l'espace alloué au stockage d'équipements et matériels de protection qui paraît bien exigü - 1m³ seulement – au regard des listes établies... Les exemples pourraient être multipliés. Ce souci de ne rien laisser au hasard et de rechercher systématiquement la conformité avec les règlements et procédures doit être considéré, de l'avis des intéressés, comme une des bases de la culture de sûreté.

- Un examen sévère plutôt qu'un échange familial

Le dialogue entre les inspecteurs et les exploitants est certes toujours courtois mais il est marqué par une certaine distance, voire une certaine froideur lors de la mise à jour de certains écarts. En fait, les situations respectives des uns et des autres - celle de contrôleur et celle de contrôlé - sont bien apparentes tout au long de l'exercice ; loin d'un échange familial entre collègues, elles laissent le sentiment d'un examen sévère imposé aux exploitants.

- Des « demandes » et un suivi pour l'efficacité de l'inspection

L'inspection débouche sur des « demandes » adressées à l'exploitant pour que soit apportée telle ou telle information complémentaire ou corrigés sans tarder les écarts constatés lors de la visite. J'ai noté le soin mis par les inspecteurs à formuler avec beaucoup de précision ces « demandes » (19 en l'occurrence pour le PUI de Gravelines). La bonne exécution de ces demandes garantit l'efficacité de l'inspection. Il ne faut pas s'étonner que les inspecteurs en assurent très systématiquement le suivi.

ANNEXE 4 : CAHIER DES CHARGES DES RENCONTRES SUR SITE



Version validée par le GT le 24 octobre 2011

GT - Audits
Cahier des charges des rencontres sur site

Présentation du contexte

Le HCTISN a été chargé par les ministres en charge de la sûreté nucléaire par courrier du 25 mars 2011 de « contribuer à toutes les étapes » du processus d'évaluation complémentaire de sûreté des installations nucléaires mené par l'ASN à la suite de l'accident nucléaire de Fukushima.

Pour ce faire, le Haut comité a mis en place un groupe de travail, piloté par M. Gilles Compagnat.

Ces travaux ont conduit à l'adoption de l'avis n° 4 du HCTISN, qui prévoit notamment que : « *Le groupe de travail du HCTISN contribue au processus d'audit dès à présent, et dans une perspective de long terme, notamment en auditionnant des spécialistes, en rencontrant les parties prenantes, et en assistant à quelques inspections de l'ASN programmées sur les thèmes de l'audit.* »

La présente proposition porte sur la définition d'un cahier des charges de ces « rencontres des parties prenantes ».

Cahier des charges des rencontres

Champ d'intervention des rencontres

Dès ses premières réunions, le GT audits du HCTISN a placé ses travaux à la fois sous l'angle des aspects techniques mais aussi sous l'angle des aspects liés aux facteurs socio-organisationnels et humains, y compris les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance.

Pour approfondir ce deuxième aspect, le groupe de travail du HCTISN souhaite qu'une délégation du GT puisse rencontrer un certain nombre d'acteurs locaux afin de mieux connaître et apprécier comment les facteurs socio-organisationnels et humains sont pris en compte sur un site nucléaire. A cette occasion, un point sur la façon dont est conduit le processus d'évaluation complémentaire de sûreté mené sur le site pourra être fait.

Enfin, dans la mesure où ces questions intéressent également les CLI, le GT recommande que ces rencontres soient menées en concertation avec la CLI, selon des modalités à définir.

Modalités pratiques envisagées pour les rencontres :

Les rencontres se tiendront dans la mesure du possible sur une journée afin que les thématiques suivantes puissent successivement être abordées, tout en permettant un échange et une discussion entre les différentes personnes rencontrées :

- 1- Processus d'évaluation complémentaire de sûreté mené sur le site :
 - présentation par l'exploitant du dossier d'évaluation complémentaire de sûreté et ses spécificités locales
 - le point de vue de la CLI
 - le point de vue de l'ASN

2- Aspects facteurs socio-organisationnels et humains et recours aux prestataires et à la sous-traitance dans la mise en oeuvre de la sûreté :

- prise en compte des aspects socio-organisationnels et humains par l'exploitant (politique, organisations mises en place, gestion prévisionnelle des compétences internes et externes)
- point de vue de représentants du personnel : points forts / points à améliorer / difficultés rencontrées
- point de vue de représentants de prestataires et sous-traitants (employeurs et salariés) : points forts / points à améliorer / difficultés rencontrées
- point de vue de la médecine du travail (y compris celle des prestataires et sous traitants) : points forts / points à améliorer / difficultés rencontrées
- point de vue de l'inspection du travail : points forts / points à améliorer / difficultés rencontrées
- libre échange sur la perception de la sûreté nucléaire au regard des facteurs organisationnels et humains mais aussi au regard d'autres facteurs

Une visite du site peut également être organisée si la délégation du HCTISN le souhaite.

Les personnes qui seront invitées à rencontrer la délégation et à participer à l'ensemble des échanges sont :

- les représentants de la direction du site et des services concernés (prévention des risques, prestataires, facteurs organisationnels et humains ...)
- un représentant de la médecine du travail (y compris pour les prestataires et sous-traitants) ;
- des représentants du personnel (délégués du personnel, représentant d'organisation syndicale, représentant du CHSCT, y compris pour les entreprises prestataires et sous-traitantes...)
- un représentant de l'inspection du travail ;
- un représentant de la division territoriale de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Le lieu de ces rencontres pourra être une salle de réunion mise à disposition par la CLI.

La rencontre sera pilotée par la délégation du HCTISN en étroite association avec le président de la CLI.

Chacune des rencontres fera l'objet d'une préparation suffisamment en amont entre le HCTISN, la CLI et l'exploitant concernés.

Calendrier prévisionnel

Le GT audits souhaite que 3 sites EDF, un site CEA et un site AREVA puissent faire l'objet de telles rencontres. Ces rencontres s'échelonneront selon les sites au cours du 1^{er} semestre 2012. La première rencontre aura lieu en janvier 2012 et servira de première expérimentation.

GLOSSAIRE

ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CLI	Commission locale d'information
DGT	Direction générale du travail
ENSREG	European Nuclear Safety Regulators' Group
GPR	Groupe permanent d'experts chargé des réacteurs
GPU	Groupe permanent d'experts chargé des usines
HCTISN	Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
ILL	Institut Laue Langevin
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
WENRA	Western European Nuclear Regulators' Association